



GRET

Projet Tsarakobaby

Gouvernance locale d'une aire protégée à Sainte-Marie

Depuis 2015, le Gret accompagne les habitants de l'île Sainte-Marie, à Madagascar, dans leurs efforts de protection de la biodiversité. Grâce à l'approche par les *communs* mise en place par l'ONG, la population locale s'est prononcée en 2018 en faveur de la création d'une aire protégée terrestre et marine. Aujourd'hui, le Gret soutient les initiatives locales prises dans ce but, dans le respect des procédures réglementaires décrites dans le Code de gestion des aires protégées.

Sainte-Marie, une biodiversité en danger

La biodiversité de Sainte-Marie à Madagascar est remarquable, avec 4 000 hectares de forêt humide, répartis au niveau de 3 blocs forestiers, 4 200 ha de récif corallien et 182 ha de mangrove, mais largement en déclin. En 30 ans, plus de 25 % des forêts de l'île ont été détruites ou dégradées. Les ressources halieutiques connaissent elles aussi un déclin majeur, alors qu'elles sont indispensables aux 30 000 habitant-es de l'île pour assurer leur sécurité alimentaire.

Ce projet de création d'une aire protégée vise à préserver la biodiversité remarquable de Sainte-Marie par une gouvernance locale des ressources et du territoire, et à améliorer la résilience socio-économique des communautés les plus vulnérables.

Un projet porté par les habitant-es

La dynamique a démarré en 2015, lorsque le Gret a encouragé les habitant-es à s'organiser pour préserver les zones côtières de l'île. Deux ans plus tard, la **Plateforme de concertation et d'appui au développement durable de l'île Sainte-Marie (PCADDISM)** était créée. Cette association locale a pour **mission de préserver les biens communs** et de faciliter leur appropriation par la population de l'île.

Dès 2018, les Saint-Mariens ont souhaité entamer les démarches pour faire de l'île une **aire protégée**, afin de garantir sa gestion durable sur le long terme. Le processus administratif a été engagé en 2020 auprès du ministère de l'Environnement et du Développement durable malgache. Cependant, l'érosion de la biodiversité, ainsi que l'**urgence sociale et écologique** qu'elle génère exigent de mettre en place des **actions immédiates**.

En accompagnant une **dynamique communautaire**, ce projet encourage la réappropriation citoyenne du contrôle des ressources naturelles présentes sur le territoire. À cette fin, la PCADDISM et le Gret accompagnent ensemble les initiatives de la population.

Les objectifs du projet

- Construire les conditions de gouvernance partagée et de gestion de la future aire protégée.
- Assurer la reconnaissance légale de l'aire protégée marine et terrestre de Sainte-Marie à travers la mise en protection temporaire pour cette phase 2 du projet (Statut de mise en protection temporaire).
- Améliorer la résilience socio-économique des communautés affectées par la mise en place de l'aire protégée : en pratique, il s'agit d'instaurer des activités agroécologiques génératrices de revenus et des projets d'écotourisme communautaire destinés aux femmes.

Le projet en chiffres

- 30 000 habitant-es tirant profit des services écosystémiques.
- 192 personnes bénéficiant des appuis au développement (agriculture, petit élevage).
- Surface de l'aire protégée : 255 000 ha en catégorie V.
- 0,6 ha de restauration écologique (phase 2).

Les principales étapes du projet

- > **Accompagnement de la dynamique communautaire** : homologation du Dina Be (règles coutumières de gestion des conflits sociaux, établies par la communauté), renforcement de la capacité de la PCADDISM, etc.
- > **Intitiation aux activités de gestion** : création du comité Mavingan, suivi écologique participatif, appui application Dina Be, restauration écologique.
- > **Mise en œuvre du processus de mise en protection temporaire** : amélioration de la connaissance de la biodiversité, élaboration du schéma global d'aménagement SAG, validation régionale et scientifique de celui-ci, présentation du projet à la commission nationale SAPM.
- > Appui au développement des activités génératrices de revenus.
- > Capitalisation.



LES RÉSULTATS ATTENDUS

- La tendance à l'érosion de la biodiversité marine et terrestre est inversée. Les services rendus par les écosystèmes à la population, en collaboration avec les services de l'État, sont préservés.
- Les conflits sociaux pour fédérer les acteurs et actrices dans un

projet commun de territoire garantissant son développement durable et équitable sont atténués, notamment autour du développement touristique.

- La résilience socio-économique des communautés les plus vulnérables est améliorée.
- Le statut de mise en protection temporaire est validé.



Patrouilles citoyennes pour la protection des forêts

L'approche par les commons mise en pratique à Sainte-Marie

Pour le Gret, les commons correspondent à une **dynamique** : c'est la façon dont un groupe d'individus s'organise pour préserver des biens communs dont ils dépendent. Dans le cas présent, il s'agit de la biodiversité de l'île.

Ainsi, le Gret accompagne depuis 2015 la **mobilisation citoyenne** qui vise à préserver cette biodiversité et à garantir un **accès équitable aux ressources naturelles**, tout en valorisant les **savoirs écologiques traditionnels**. Cette démarche inclut toutes les personnes directement concernées par l'utilisation de ces ressources. Cela permet à chacun et chacune de participer pleinement à la définition des règles d'usage des ressources naturelles et au contrôle de leur mise en œuvre.

Crédit photo : Gret

FINANCÉ PAR :

En partenariat avec



FONDATION
GOODPLANET



La présente publication bénéficie d'un soutien des bailleurs. Son contenu relève de la responsabilité du Gret et ne reflète pas nécessairement le point de vue de ceux-ci.

CONTACT :

Rakotovao MAHANDRIZO

Chef de projet Tsarakobaby

Lot II A 119 S, Soavimbahoaka, 101 Antananarivo
Madagascar

tel : + 261 32 03 011 91

e-mail : rakotovao-m.mg@gret.org

www.gret.org